

**POLE EDUCATION JEUNESSE ET SPORTS**  
**FICHE D'INSCRIPTION 2023**  
POINT ACTION JEUNES



Nom 

Prénom 

Date de naissance    /   /

Téléphone portable 

Autorise mon fils / ma fille à s'inscrire au PAJ :

Inscription trimestre 1 (janvier à mars 2023)

Inscription trimestre 2 (avril à juillet 2023)

## Tarifs PAJ

QUOTIENT FAMILIAL	de 0 à 1500 €	+ de 1500 €	extérieurs
CARTE D'ADHÉSION TRIMESTRIELLE	25 € (75 € par an)	28 € (84 € par an)	35 € (105 € par an)

- plus participation pour les sorties et séjours
- participation majorée de 50 % pour les extérieurs
- les chantiers loisirs proposés aux jeunes pendant les vacances leur permettent de participer aux sorties ou aux séjours proposés à un tarif réduit

Date    /   /

Nom et prénom de l'adhérent

Nom et prénom du père

Nom et prénom de la mère

Bon pour accord



# POLE EDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

## REGLES DE VIE

### POINT ACTION JEUNES



Ce règlement a pour but de fixer des règles de vie à respecter dans le cadre des activités qui se déroulent dans les salles du Point Actions Jeunes - 26 Rue Jean Savignol – 31600 SEYSSES.

**L'accès au P.A.J est libre pour les jeunes adhérents, âgés de 11 (ou entrant en 6ème) à 17 ans.** Les jeunes sont libres d'aller et venir, ils ne sont sous la responsabilité des encadrants que durant leur présence dans la structure et pendant les sorties. Les jours d'ouverture sont :

#### **Pendant les périodes scolaires :**

Mercredi  de 13h à 19h (du 01 mai au 31 octobre)  
de 13h à 18h (du 01 novembre au 30 avril)

Samedi  de 13h à 18h

#### **Pendant les vacances scolaires :**

Du lundi au vendredi de 9h à 19h (du 01 mai au 31 octobre)  
Du lundi au vendredi de 9h à 18h (du 01 novembre au 30 avril)

#### **L'inscription annuelle ou trimestrielle au PAJ est obligatoire.**

Cette adhésion donne accès aux différentes activités proposées par les animateurs, une participation supplémentaire est demandée lors des sorties et des séjours.

Lorsqu'un utilisateur s'inscrit à une sortie, à un séjour ou à un chantier (coupon d'acceptation parental à remettre aux animateurs chaque mois), l'activité lui sera facturée même en cas d'absence (sauf sur présentation d'un certificat médical).

Pour toutes les activités à risques, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité retenue sera demandé. Par ailleurs, pour tout traitement médical pris sur le lieu d'activité, une ordonnance sera obligatoirement remise aux encadrants.

Les locaux et le matériel mis à disposition doivent être respectés et entretenus avec soin par tous. En cas de détérioration quelconque, les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge du responsable des dégradations. Après les activités, les utilisateurs s'engagent à aider les animateurs à tout remettre en ordre.

La consommation d'alcool, de tabac, de stupéfiants mais également les jeux d'argent sont strictement interdits dans l'enceinte de la structure ainsi que lors des sorties et des séjours.

L'équipe d'animation dégage toutes responsabilités en cas de perte ou de vol de biens personnels (argent, téléphone portable, bijoux...).

En cas du non respect du présent règlement ou du non respect des personnes (violence verbale ou physique, discrimination ou dégradation) des sanctions seront appliquées :

- 1 : Avertissement.
- 2 : Convocation.
- 3 : Radiation prononcée par le Maire.



**POLE EDUCATION JEUNESSE ET SPORTS**  
**REGLES DE VIE**  
POINT ACTION JEUNES



**ACCEPTATION DES REGLES DE VIE DU PAJ**

Je soussigné(e)  déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Date    /   /

Nom et prénom de l'adhérent

Nom et prénom du père

Nom et prénom de la mère

Bon pour accord

**POLE EDUCATION JEUNESSE ET SPORTS**  
**FICHE SANITAIRE**  
**POINT ACTION JEUNES**



**ENFANT**

Nom   Prénom 

Etablissement scolaire fréquenté 

Date de naissance    /   /

Téléphone portable 

Classe 

**MÈRE**

Nom   Prénom 

Adresse (si différente) 

Profession 

Téléphone domicile   Téléphone portable 

Téléphone travail 

Email 

**PÈRE**

Nom   Prénom 

Adresse (si différente) 

Profession 

Téléphone domicile   Téléphone portable 

Téléphone travail 

Email 

Personne à contacter en cas d'urgence si les parents ne sont pas joignables





**POLE EDUCATION JEUNESSE ET SPORTS**  
**FICHE SANITAIRE**  
**POINT ACTION JEUNES**



**Votre enfant a-t-il des problèmes de santé (asthme, allergies alimentaires, médicamenteuses, maladie chronique ou autre, hospitalisation, opération) ?**

**Préciser les précautions à prendre.**



**Votre enfant fait-il l'objet d'un PAI ? (protocole d'accueil individualisé)**



**oui**

**non**

**Votre enfant est-il à jour des vaccinations obligatoires ?**



**oui**

**non**

**Nom de votre médecin traitant**



**Téléphone**



**Numéro de sécurité sociale couvrant l'enfant**



**Mutuelle**



**Compagnie d'assurance**



**N° de police**



**Si vous êtes allocataire CAF, fournir le relevé de prestations CAF datant de moins de trois mois, et donner éventuellement l'autorisation d'accès à CAF PRO et votre numéro d'allocataire CAF (afin d'obtenir votre quotient familial sur le site de la CAF)**

**Autorisation CAF PRO**



**oui**

**non**

**N° d'allocataire CAF**



**Percevez-vous l'AEEH pour votre enfant ?**



**oui**

**non**

**Si vous n'êtes pas allocataire CAF, fournir le dernier avis d'imposition (pour calcul de votre QF).**

**Sans ces documents, votre tarif sera celui correspondant à la tranche la plus haute (cf. plaquette tarifs SJS).**

**Droit à l'image**



**oui**

**non**

**La Ville de Seysses, représentée par Monsieur Jérôme BOUTELOUP (Maire) peut être amenée à utiliser les photos de votre enfant durant l'année civile 2023, lors des manifestations ou activités municipales pour diffusion sur tous les supports de communication de la municipalité (journal, site internet, vidéos, plaquettes...)**

**(Font exception les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos)**

**POLE EDUCATION JEUNESSE ET SPORTS**  
**FICHE SANITAIRE**  
**POINT ACTION JEUNES**



Je soussigné(e)  responsable de l'enfant   
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et autorise le responsable du service à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant.  
Je déclare avoir pris connaissance (sur le site internet de la Mairie de Seysses) du règlement intérieur du PAJ 2022, des tarifs des différents accueils et des conditions d'inscription et je m'engage à les respecter.

## Tarifs PAJ

QUOTIENT FAMILIAL	de 0 à 1500 €	+ de 1500 €	extérieurs
CARTE D'ADHÉSION TRIMESTRIELLE	25 € (75 € par an)	28 € (84 € par an)	35 € (105 € par an)

- plus participation pour les sorties et séjours
- participation majorée de 50 % pour les extérieurs
- les chantiers loisirs proposés aux jeunes pendant les vacances leur permettent de participer aux sorties ou aux séjours proposés à un tarif réduit

Date    /   /

Nom et prénom du père

Nom et prénom de la mère

Bon pour accord

Toute fiche incomplète entraînera le rejet de l'inscription.